

En 1860, par référendum, les 38 votants inscrits à Saint-Léger votent à l'unanimité le « oui » pour le rattachement à la France.

En 1823, des bornes sont placées tout le long de la frontière ; elles séparent aujourd'hui les Alpes de Haute-Provence et les Alpes-Maritimes. Celle située sur la commune de Saint-Léger se trouve au col de Saint-Léger près d'une balise des chemins de randonnée ! L'original de cette borne se trouve au pied de l'escalier de la mairie. Ce passé mouvementé explique une curiosité administrative : le village de Saint-Léger appartient aux Alpes-Maritimes, alors que sa forêt communale, sur le massif en face, est située dans le département des Alpes-de-Haute-Provence !



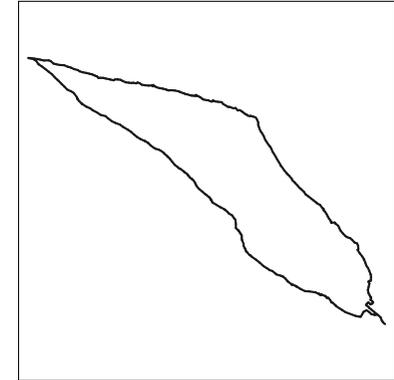
L'église Saint-Jacques le Majeur date du XII^e siècle et XVI^e. En 1717 alors que l'église paroissiale menace de tomber en ruine, sa voûte et sa nef sont réparées grâce à la générosité d'un bourgeois du pays, Raphaël Douhet qui prend alors à sa charge la totalité des travaux. L'église conserve de cette époque une chaire en plâtre. Rénovée et crépie en 1963, la petite église de style roman rustique est de nouveau restaurée en 1999.

Une stèle est située sur la place, derrière l'église. Elle provient d'une croix du jubilé placée dans l'ancien cimetière. L'iconographie représente certains instruments de la passion du Christ, qui sont traditionnellement, le marteau, les clous, la lance, le bâton, l'éponge, les tenailles, les mains, l'échelle, les verges et la couronne d'épines souvent placés aux côtés d'objets rappelant les épisodes ayant précédé la passion.

Il manque cependant un élément indispensable : la croix qui la surmontait. L'inscription : « Aio Jèi », est une abréviation de Anno Jubilei, l'année du Jubilé. Les années jubilaires ont lieu tous les 25 ans, depuis le XV^e siècle. Des « indulgences » dites « plénières » y étaient accordées sous diverses conditions : pèlerinage à Rome ou dans certaines églises, œuvres de charité, jeûnes, aumônes, prières à réciter...



La stèle a été érigée pour commémorer le Jubilé de 1875, particulièrement suivi dans le Pays de la Roudoule. La croix qui surmontait la stèle a été retrouvée dans les combles de l'église.



Sentier F

Sentier de La Faye Saint-Léger



Caminà, la rando pugétoise

06260 PUGET-THÉNIERS - www.camina.asso.fr

avec la participation de :

ROUDOULE

écomusée en terre gavotte

06260 PUGET-ROSTANG - www.roudoule.com

Sentier de La Faye

Sentier de découverte

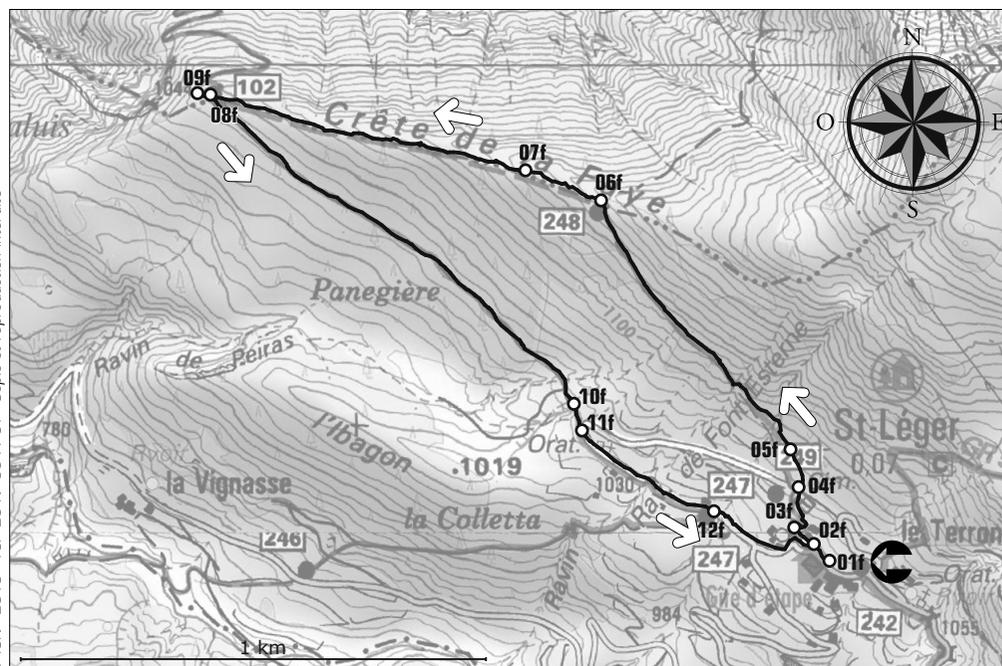
Description du sentier

Balisage	Jaune
Départ	Saint-Léger, sur la place
Durée	1 h 30
Dénivelé	200 m
Difficulté	Pour tous, promenade
Intérêts	Vue sur la vallée du Var
Trace GPS	http://www.camina.asso.fr/docs/gps/F_St-Leger_Crete_La_Faye.gpx



Description du sentier

- ▲ Depuis la place où vous stationnez (01f), vous avez une vue vers l'Ouest sur le Mont Saint-Honorat. A gauche : le Pic de Chamatte, Castellet-les-Sausses, la vallée du Var. Plein Sud : la Letta et la crête de la Letta.
- ▲ Départ à droite de la place en montée (02f). Suivre le chemin bien balisé en jaune qui monte vers le cimetière (03f).
- ▲ Traverser la route (04f) et reprendre légèrement à droite le chemin qui monte (05f). Un superbe chêne et un pin agrémentent cette première partie du sentier avant d'arriver à la borne 248.
- ▲ A partir de la borne 248 (06f) prendre la ligne de crête de la Faye en descente.
- ▲ Sous les fils électriques (07f) découvrir sur la droite le village de Daluis.
- ▲ En continuant arriver au PF 102 (08f).
- ▲ Intersection avec le sentier qui va de Saint-Léger à Daluis.



© IGN - 2018 - TOP 25 N° 3641 OT - Copie et reproduction interdite



- ▲ Quelques mètres en contrebas du PF point de vue sur la vallée du Var (09f).
- ▲ Ensuite prendre à gauche vers Saint-Léger pour le retour.
- ▲ Le retour s'effectue sur une piste ombragée dans une chênaie. (10f) Croisement avec le chemin descendant vers la Vignasse. A l'oratoire (11f), entouré de quelques maisons, vous arrivez sur la route.
- ▲ Vous entrez dans le village et vous retrouvez votre véhicule (12f).

La première mention du castrum « Santi Laugerii » date de 1262. La commanderie hospitalière de La Croix-Sur-Roudoule cite Saint-Léger comme l'une des propriétés de l'Ordre. Les terres sont partagées en coseigneurie avec le seigneur de Daluis. Ils se répartissent les droits de haute, de moyenne et de basse justice ainsi que les droits banaux sur le four et le moulin. Saint-Léger a été

probablement établi pour contrôler l'un des axes principaux de communication vers Daluis. La coseigneurie se maintient malgré le dépeuplement de Saint-Léger en 1471, du notamment aux nombreuses résurgences de la grande peste de 1348.



Si l'Ordre conserve ses droits, les seigneurs locaux concèdent les leurs au prévôt de Glandèves en 1585, puis au seigneur de Daluis, René de Castellane et à ses descendants de la fin du XVI^e siècle à 1670. Le fief appartient ensuite au seigneur de La Gaude, Claude Villeneuve puis à Antoine Gaston Achardan-Achiardi en 1783.

Jusqu'en 1760, date du Traité de Turin, la vallée de la Roudoule et Saint-Léger, en frontière de la Savoie, appartient à la France et font partie de la Provence. Le 24 mars 1760, Saint-Léger revient au Comté de Nice, possession du Roi de Piémont-Sardaigne. Les gens continuent néanmoins à parler le provençal, même si le village est devenu « savoyard et sarde ». De 1793 à 1814, Saint-Léger redevient français... puis sarde de 1814 à 1860 !